



ASSOCIATION
DES COMMERÇANTS ET ARTISANS
D'EPALINGES
Chalet-à-Gobet
Vers-chez-les-Blanc et Montblesson
Case postale - 1066 Epalinges
www.commercants-epalinges.ch

Bulletin d'adhésion.

Le soussigné déclare souhaiter devenir membre de l'Association des Commerçants et Artisans d'Epalinges, Chalet à Gobet, Vers chez. les Blanc et Montblesson et avoir pris connaissance de l'extrait des statuts ci-dessous.

Nom et prénom _____
Raison sociale _____
Adresse _____
Tél prof. _____
Email _____
Date & signature _____

Extraits des statuts.

- 1) *L'Association des Commerçants et Artisans est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.*
- 2) *Les principaux objectifs de l'Association sont les suivants :*
 - *resserrer les liens entre les commerçants et artisans d'Epalinges, Chalet à Gobet, Vers chez les Blanc et Montblesson.*
 - *promouvoir un service à la clientèle accueillant et de qualité.*
 - *offrir la possibilité aux commerçants et artisans de se faire connaître de la population d'Epalinges et des environs.*
 - *de défendre les intérêts communs des membres et de l'Association.*
- 3) *Pour devenir membre actif, il faut en faire la demande écrite au comité. Peuvent être admis comme membres actifs de l'Association tous les commerçants, artisans et personnes de profession libérale, exerçant leurs activités à Epalinges, Chalet à Gobet, Vers chez les Blanc et Montblesson, sous réserve de l'approbation du comité. Chaque commerçant, artisans et personne de profession libérale est membre de l'Association (ou son représentant). Lorsque le commerce change de propriétaire, le nouveau propriétaire peut devenir membre immédiatement, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale. Le membre ayant cessé toute activité peut rester comme membre passif, il participe aux assemblées et aux manifestations, mais il n'a pas le droit de vote.*

Epalinges, le 29 janvier 2003 / r1